

Comité Syndical

1 juillet 2024



Zone industrielle
Avenue des Crayères
51520 La Veuve
Tél. : 03.26.26.16.20
www.syvalom.fr

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER,
et Messieurs, Philippe CAPLAT, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Thierry DUPONT,
Yves GERLOT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René
SCHULLER, Julien VALENTIN,

Était présent le membres suppléant suivant :

Madame Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON),

Étaient excusés : Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Augustin DELAVENNE
Romain DESANLIS Fabrice HUBERT, Bruno ROULOT Alphonse SCHWEIN, Olivier
SOUDANT, Patrice VALENTIN, Patrick VIÉ, Anne-Laure WERBROUCK,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 3 juin 2024__ 4
- 2 Présentation de la Société Champenoise d’Energie (PRESENTATION SCE 2024
07 01) _____ 4
- 3 Point sur le risque lié au décalage de perception des CEE (SLIDES 5 à 15)
_____ 6
- 4 Etat d’avancement de l’étude prospective relative au renouvellement
de la DSP (SLIDE 16)_____ 6
- 5 Bilan de l’inauguration et de la JPO sur le CDT (SLIDE 17-18) _____ 9

1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 3 juin 2024

L'Assemblée Syndicale approuve à l'unanimité le compte rendu du Comité Syndical du 8 avril 2024.

2 Présentation de la Société Champenoise d'Énergie (PRESENTATION SCE 2024 07 01)

Julien VALENTIN présente Jérôme MAT, Président de la Société Champenoise d'Énergie (SCE) et sa Directrice générale, Stéphanie BAUDRY.

Mr MAT commence sa présentation de la SCE, en appui de sa présentation. (SLIDES 2 et 3)

Mr LORIN demande si la SCE travaille avec l'ensemble du département ou uniquement avec le territoire de Châlons.

Mr MAT explique que les statuts de la SCE permettent à celle-ci de s'étendre, toutes les possibilités restent donc envisageables.

Mme BAUDRY précise que la seule restriction serait de ne pas empiéter sur le territoire d'autres SCE.

Mme BAUDRY présente les actifs de la société. (SLIDES 4 à 12)

Le terrain du chemin de Melette, étant une friche de l'armée, aucune perspective n'était envisageable, le terrain était donc perdu. En reconvertissant ce terrain, une ferme solaire (SLIDE 4) a été installée, l'entretien des espaces naturels est en éco-pâturage et la surface est mise à disposition pour l'apiculture. Ainsi le projet a permis de générer 3 activités.

Le SCE étudie les projets et s'assure qu'ils soient bénéfiques d'un point de vue économique et écologique.

L'un des projets les plus vertueux est le réseau de chaleur. La SCE a travaillé, avec Châlons et CHLOÉ, entre autres, permettant ainsi d'alimenter en chaleur des administrations et logements sociaux. Il permet également d'avoir une chaleur 100% décarbonée et utilise l'énergie locale. (SLIDES 11 et 12)

Les élus demandent où les 700 arbres vont être plantés ?

Mme BAUDRY explique qu'ils sont en discussion avec la fédération des chasseurs afin de déterminer où ces arbres vont être implantés d'ici cet automne.

Mr MAT présente les résultats de la SCE. (SLIDE 13) Ils précisent qu'ils travaillent avec différents corps de métiers afin de s'assurer de la fiabilité des projets.

Julien VALENTIN s'interroge sur le financement de la société.

Mr MAT explique qu'ils sont financés par des prêts, des subventions, et de l'auto-financement.

Mr MAT présente le plan de développement à court et moyen termes de la SCE. (SLIDE 14)

Mr SCHULLER précise qu'étendre le réseau de chaleur est un beau projet mais encore faut-il avoir la capacité de livrer la chaleur nécessaire.

Mr MAT précise que différentes pistes sont en cours d'étude, il peut y avoir différents fournisseurs en plus de l'incinérateur : la biomasse, l'hydrogène en implantant un électrolyseur etc.

Julien VALENTIN demande si la SCE pense investir sur la partie électrique ?

Mme BAUDRY explique qu'actuellement les hypothèses se dirigent plus vers des PPA, il est plus intéressant de consommer de l'énergie locale ce qui permet de s'affranchir des problèmes de raccordement.

Mr MAT précise que la SCE étudie toutes les possibilités, si le projet est viable tout est possible.

Mme BOUTILLAT s'interroge sur les subventions perçues, de quel ordre sont-elles ?

Mr MAT précise que l'ADEME a subventionné le réseau de chaleur à hauteur de 20 millions d'euros. Il explique que lorsqu'ils ont commencé les études, ils étaient bien notés.

Mr COYON explique que le fait de fonctionner toute l'année permet d'avoir des subventions plus importantes.

Mr MAT précise que pour chaque € subventionné, cela correspond un € d'investissement dans l'économie locale.

Mr VALENTIN demande si l'agglomération et la ville de Châlons ont vu dans la SCE un partenaire permettant de passer des commandes électriques afin de sécuriser les prix.

Mr MAT confirme qu'étant lui-même dans les deux organes délibérants, l'étude a été menée de façon à faire faire des économies aux collectivités. Les investissements étant conséquents, il est important de ne pas entrer en concurrence avec les entreprises qui auraient la capacité de répondre à ce type de marché.

La SCE a des partenaires expérimentés qui permettent d'avoir une analyse précise qui définit si oui ou non la SCE participera au projet, l'enjeu étant de s'assurer que la concrétisation du projet ait des répercussions positives sur le territoire.

Mme BAUDRY explique que les partenaires privés apportent les connaissances métiers cela permet de maîtriser les sujets et facilite les choses.

Mr COYON explique que l'hydrogène est compliqué à mettre en place, il précise qu'afin de toucher un maximum de personnes, les études sont plus souvent menées sur de grandes agglomérations. L'énergie peut alors être destinée à des transporteurs principaux polluants des grandes villes.

Mme BAUDRY confirme l'importance des études de mobilité afin de s'assurer de la pertinence du projet. En effet, il est important d'avoir une zone de chalandise afin d'être au plus près des acteurs qui seraient en mesure d'amorcer le projet. Les transporteurs peuvent être destinataires de ce type d'énergie propre, leur permettant ainsi de circuler dans les villes appliquant des restrictions sur les véhicules polluants.

Julien VALENTIN explique que la toiture du centre de tri permettrait d'alimenter en eau afin de produire de l'hydrogène, toutefois il n'y a pas de marché actuellement permettant d'absorber les quantités que l'on pourrait produire.

Il précise que malgré les ressources disponibles, des questions réglementaires devraient être éclaircies, en effet, l'hydrogène produit serait de l'hydrogène gris, (50% renouvelable et 49 % non renouvelable), ce qui ne permet pas d'établir à quelle taxe le SYVALOM serait soumis. Ces éléments ne sont pas encore définis à ce jour.

Mme BAUDRY précise que ces énergies représentent une grande quantité de l'énergie en France. Les taxes sont différentes entre l'énergie primaire et la valorisation d'énergie.

Mr COYON explique que l'on retrouve la même difficulté chez les agriculteurs entre la production d'électricité avec les panneaux solaires et la production de blé.

3 Point sur le risque lié au décalage de perception des CEE (SLIDES 5 à 15)

Lors des derniers comités syndicaux, il avait été précisé que des questions pouvaient être posées avant la fin du mois de juin 2024 par la DGEC chargée de valider le dossier déposé en décembre 2023 et ainsi reporter le versement des CEE en 2025.

A ce jour, le SYVALOM n'a reçu aucune demande d'information complémentaire de la part de la DGEC. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que les CEE seront versés d'ici la fin de l'année. En effet, Incub'éthic en relation avec AUREADE pour le montage et le suivi du dossier CEE, précise que la DGEC ayant de nombreux dossiers à traiter n'aurait peut-être pas encore étudié le dossier du SYVALOM. N'ayant aucune réponse écrite le syndicat n'est pas en mesure de connaître leur décision.

Mr SCHULLER rappelle que leur retard va engendrer des coûts au SYVALOM entre le décalage et le versement des CEE.

Julien VALENTIN rappelle que si le SYVALOM est dans l'obligation de modifier sa stratégie de financement du centre de tri, à savoir emprunter au lieu d'autofinancer pour une partie ce dernier, cela générerait un excès de recettes d'investissement lors de la perception des CEE.

Marion CLIN précise (SLIDE 9) que les travaux du centre de tri ayant été décalés par rapport au planning prévisionnel, les besoins en trésorerie pour payer les échéances ont eux aussi été décalés. La prochaine échéance est celle de la réception, soit minimum 3 mois après le début de la MSI, alors cette date n'interviendrait pas avant novembre 2024 (au lieu de juillet initialement).

Mme BOUTILLAT explique que, puisque cette situation n'est pas du fait du SYVALOM, le SYVALOM devrait être éligible à l'obtention d'une autorisation exceptionnelle de BERCY pour effectuer un virement de l'investissement vers le fonctionnement lorsque les CEE auront été perçus pour ainsi ne pas suralimenter la section d'investissement.

Marion CLIN précise que le SYVALOM va se rapprocher de la trésorerie pour avoir des éléments, toutefois cela ne répondra pas aux besoins de trésorerie fin 2024 et début 2025 qui subsisteront tant que le SYVALOM n'aura pas perçu les CEE. Le SYVALOM doit donc réinterroger sa stratégie de financement du CDT.

Mr LORIN évoque la solution de la ligne de trésorerie.

Marion CLIN rappelle les conséquences et la répartition des risques engendrés par la non perception totale ou partielle des CEE. (SLIDE 14)

Le SYVALOM va contacter les banques pour pouvoir proposer aux membres du Comité Syndical différentes solutions pour répondre aux risques du décalage des CEE.

4 Etat d'avancement de l'étude prospective relative au renouvellement de la DSP (SLIDE 16)

Marion CLIN explique la construction de l'analyse des besoins à la fois mutualisés avec REMIVAL et avec Chaumont (mission 1) et à la fois stricts au SYVALOM (mission 2). (SLIDE 16)

Julien VALENTIN explique que Max, qui était stagiaire au sein du SYVALOM, ayant une expérience sur la modalisation économique, a construit un modèle afin d'avoir une lecture purement financière du contrat actuel de la DSP.

Il a apporté un point de vue sur la marge industrielle, afin de connaître la valeur de l'outil.

Cela a amené une réflexion sur le carbone : d'un point de vue financier ce pourrait être une opportunité pour un investisseur.

La directive carbone est une transcription d'objectifs par les moyens, la réglementation ne précise pas si c'est un système de taxe et/ou de quotas carbone qui serait appliqué. Il faut rappeler que les crédits carbone étant européens contrairement à la TGAP qui est nationale, il est aussi envisageable que les 2 modèles se cumulent.

Les objectifs de la loi sont à horizon 2028/2030 de capter le carbone émis par la combustion des déchets non-biogéniques. Les marchés étant à passer en 2026, il se pourrait qu'il manque de temps pour connaître les précisions des notions carbone.

Dans le cadre de cette évolution réglementaire, il est envisagé d'étudier la possibilité d'équiper l'un des trois sites afin de capturer les quantités carbone des 3 installations. L'idée est effectivement de mutualiser la capture carbone, les investissements et charges de fonctionnement associés, ainsi que les éventuelles taxes et/ou quotas. Cela permettrait de partager les investissements et d'optimiser ces derniers. En effet il est pertinent de penser qu'un seul gros investissement est plus optimal que 3 investissements distincts. Cette stratégie permettrait aussi d'intégrer l'évolution de la législation pour renforcer la dépollution au vu des évolutions technologiques. Si la solidarisation des trois sites est possible cela permettrait de bénéficier des nouvelles technologies sur le captage du CO2 et de son recyclage.

Une fois le carbone capté, plusieurs exutoires sont actuellement possibles :

- L'enfouissement, mais actuellement, ce dernier consomme une quantité d'énergie aussi importante que celle fournie par le réseau de chaleur. Cela n'est donc pas concluant.
- Réinjecter ce dernier dans les nappes de gaz, mais il est indispensable d'avoir une zone de chalandise cohérente afin de limiter les frais de raccordement,
- Réinjecter dans le bio-carburant, qui impose la même obligation que précédemment.

Diverses réflexions sont en cours, il est important d'envisager des coopérations à long terme afin de permettre d'investir sans que cela soit insoutenable pour une seule collectivité.

Mr SCHULLER précise qu'il est important de faire des études pour pouvoir répondre au mieux à la réglementation afin d'éviter de payer des taxes supplémentaires. Il ne faut pas attendre que cela devienne obligatoire car les investissements et les taxes seront encore plus importantes dans l'avenir.

Mr LORIN explique que les études sont obligées de prendre en compte ces évolutions car il y a une nécessité d'intégrer la gestion des investissements, rien ne doit être laissé de côté.

Mr VALENTIN explique que la réglementation imposera de capter une tonne de CO2 sur deux, les investissements seront donc considérables, nos prestataires potentiels y voient des contraintes industrielles et technologiques.

Au vu des difficultés rencontrées avec AUREADE pour la gestion du marché d'électricité, si le SYVALOM doit également gérer un marché de tonnes carbone, ce dernier n'a pas la capacité de piloter seul ce type de marché financier actuellement. Les conséquences budgétaires étant trop volatiles et impactantes.

A noter qu'il y a des acteurs financiers qui, en Europe, considèrent ces marchés comme une opportunité, ils maîtrisent la gestion de ce type de contrats et ont la possibilité d'avoir des outils juridiques qui permettraient au SYVALOM d'avoir des leviers pour pouvoir garder la main sur ces marchés.

Mme BOUTILLAT constate que la gestion de ces marchés se rapproche plus d'une dynamique d'entreprise privée plutôt qu'une gestion de collectivité publique. Il semble important d'avoir des données chiffrées afin de connaître l'impact sur les collectivités.

Mr VALENTIN précise que l'objectif du syndicat est de stabiliser les dépenses et les recettes tout en gardant la main sur les opérateurs privés et les partenariats, qui permettraient ainsi d'éviter au SYVALOM de porter tout seul les investissements.

Il est nécessaire de réaliser des études afin de s'assurer de la nécessité de capter l'intégralité des carbonnes et étudier toutes les possibilités. Dans cette perspective, il est important que les trois collectivités se projettent sur une mutualisation à grande échelle, à ce jour, il n'est pas possible de connaître la durée nécessaire à cette entente.

Marion CLIN précise qu'à ce jour, l'application de la taxe carbone telle que connue, se traduirait par un coût de 30 à 40 euros la tonne qu'elle s'ajouterait à la TGAP actuelle de 14€.

Mr VALENTIN explique qu'il est important d'anticiper cette problématique afin de la gérer au mieux.

Mr LEFORT s'interroge sur le marché AMO commun, est-il prévu que ce dernier effectue des études prospectives ou des scénarii sur cette problématique ?

Mr VALENTIN explique que l'AMO doit analyser le cadre réglementaire qui s'impose aux 3 usines ainsi que les pistes de mutualisation pertinentes. Les 3 collectivités étudieront donc une mutualisation du captage carbone.

Marion CLIN rappelle que les éléments de contexte ne sont à ce jour pas suffisamment précis pour définir et analyser un projet précis. Le SYVALOM a demandé à l'AMO de contacter différents services dont la DGEC et Bruxelles pour faire valider, en amont de toute éventuelle concrétisation, la pertinence et la possibilité de mutualiser le captage carbone des 3 installations. Il est peu probable que des réponses soient apportées avant la rédaction du cahier des charges de la nouvelle DSP. Toutefois il sera possible de prévoir dans le marché des clauses intégrant la possibilité de prendre en compte les réglementations futures afin de ne pas bloquer le marché lors de l'application. En parallèle une convention pourra formaliser la réflexion et la volonté des 3 collectivités à étudier et à aller dans le sens de cette mutualisation.

Mr LORIN précise que le site de REIMS n'aura pas la capacité d'intégrer des travaux pour le captage des CO2 par manque de superficie sur l'installation.

Mme BOUTILLAT confirme que suite à la présentation de toutes ces perspectives, il est impératif d'obtenir le consensus des trois installations afin de permettre l'aboutissement de ces projets. De plus, au vu de la complexité de la situation, il est important que les trois entités aient une réflexion commune afin de garantir un soutien mutuel.

Marion CLIN précise que lors de l'entente tri, il avait été prévu que chacun des participants puisse sortir du projet dans le cas où les études démontreraient l'incapacité à répondre à des objectifs précis. Dans le même esprit, une étude peut être faite dans ce sens afin de garantir à chacun la possibilité de ne pas s'engager dans un projet qui ne correspondrait pas aux attentes des collectivités.

Mr VALENTIN rappelle que la forme et l'objectif économique doivent permettre aux collectivités de garder la maîtrise de leurs outils, il ne faut pas que les installations subissent ces contraintes réglementaires. C'est une étape compliquée qui doit être contrôlée et anticipée.

Mr LORIN précise qu'il est impératif que les futurs exploitants aient une parfaite connaissance du dossier afin de répondre au mieux aux attentes des collectivités.

Julien VALENTIN précise qu'un autre élément devra être pris en compte lors du prochain marché. En effet, il est fort probable que le SYVALOM soit minoritaire dans l'apport des tonnes d'OM, le syndicat livrant de la chaleur, il se doit de pouvoir fournir l'énergie nécessaire, différentes approches sont possibles et il s'interroge : le SYVALOM doit-il immobiliser 100% de ses capitaux alors que son gisement diminue ?

Un site comme l'UVE coûte cher, actuellement c'est le SYVALOM qui immobilise ses capitaux pour les industriels, si le syndicat avait la possibilité de faire une SEM le syndicat pourrait récupérer des recettes, l'usine pourrait intéresser des acteurs privés.

Mr LORIN précise que cela signifie que l'acteur privé entrera dans l'activité et aura donc comme objectif de dégager des bénéfices.

Mr VALENTIN précise que les bénéfices seront alors répartis entre les acteurs privés et le syndicat, le SYVALOM a tout intérêt à ce que ses partenaires éventuels fassent des bénéfices.

De plus en établissant une commandite, le coactionnaire, a un accès à toutes les informations et données, contrairement à une DSP. Le syndicat pourrait contrôler et s'assurer de la bonne gestion de son installation. Il serait opportun de s'assurer de la pertinence de cette possibilité.

Mr DUPONT souhaite savoir si d'autres syndicats ont des retours d'expériences sur ce type d'exercice ?

Marion CLIN précise qu'il y a de nouveaux outils qui permettent plus de transparence comme la SEMOP par exemple. Il s'agit de la création d'une structure dédiée à un contrat. Elle se construit en parallèle de celui-ci et permet à la collectivité et à son exploitant de partager des parts. Elle rappelle aussi que certes du fait de son ancienneté la DSP actuelle est opaque mais que les DSP plus récentes permettent des obligations de transparence.

Mr SCHULLER rappelle qu'AUREADE est resté très flou sur les frais de siège.

Mr VALENTIN précise que le SYVALOM a d'autres questions telles que les détournements, car lors de l'étude financière, il a été constaté qu'AUREADE alimente l'ISDND de Beine Nauroy (VEOLIA), ces tonnes n'alimentant donc pas l'incinérateur. Pourquoi ?

Marion CLIN précise qu'il lui semble judicieux d'effectivement bien définir les objectifs et besoins du SYVALOM et de choisir en seconde étape les outils qui y répondent au mieux. Par exemple pour les détournements, le SYVALOM peut inclure dans son futur marché des pénalités pour envois non justifiés de déchets détournés en stockage plutôt que dans une autre UVE.

Mr SCHULLER explique qu'au vu des dépenses qui seraient générées pour ces nouveaux investissements, des subventions de l'Europe pourraient être possibles.

Julien VALENTIN précise que SAGE a été missionné pour interroger les services de l'état afin de déterminer si des outils tels que les CEE ont été mis en place pour permettre l'établissement du captage des CO2.

Mr SCHULLER rappelle l'importance de pouvoir percevoir ces éventuelles aides dans les temps afin d'éviter de se retrouver dans la même situation que les CEE électriques.

Mr LORIN précise que le captage du carbone est une chose mais qu'il faut garder en tête l'objet du renouvellement de la DSP. En parallèle de la réflexion sur le carbone, les collectivités doivent définir les besoins plus classiques de ce type de marché et que l'ensemble des réflexions doivent être menées.

Mr VALENTIN explique qu'il est important d'évoquer tous ces sujets avant de procéder aux études afin que chacun puisse s'imprégner des problématiques rencontrées au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le SYVALOM reviendra prochainement vers les élus afin de leur demander de statuer sur des positions à prendre.

5 Bilan de l'inauguration et de la JPO sur le CDT (SLIDE 17-18)

Julien VALENTIN informe les membres de l'assemblée qu'il a eu de très bons retours des tables rondes lors de l'inauguration.

Mr SCHULLER n'est pas satisfait du reportage TV. De plus il aurait souhaité que le SYVALOM communique davantage sur la JPO. Les administrés n'ayant pas la même relation avec le syndicat qu'avec les adhérents, le message aurait pu être perçu de façon plus importante.

Marion CLIN précise que lors de la journée portes ouvertes, les personnes présentes étaient ravies de leur visite, et ont salué l'importance et l'intérêt de la visite et des explications données pour justifier et mieux comprendre les consignes relatives au geste de tri.

Julien VALENTIN rappelle que la communication aux administrés reste la compétence des collecteurs. Toutefois si les adhérents souhaitent que le SYVALOM ait une communication plus prononcée envers les habitants, il n'est pas fermé à cette possibilité.

Marion CLIN rappelle que le groupe de travail dédié à la communication a pour but d'interroger et d'enregistrer les éventuels besoins en communication des adhérents, que le SYVALOM, comme il l'a fait pour les ECT peut centraliser et mutualiser certains supports voire même certaines actions. Elle a pour projet de proposer aux membres de ce groupe de travail une nouvelle réunion dans laquelle VALODEA (syndicat de traitement ardennais) pourrait venir présenter son organisation mutualisée de la communication sur le territoire ardennais.

Mr VALENTIN souhaite que tous les adhérents puissent être représentés afin d'avoir une meilleure communication sur l'ensemble du territoire.

Marion CLIN détaille les différentes lignes attribuées à l'inauguration et à la JPO. En effet lors du vote du budget les élus avaient souhaité avoir le détail des dépenses réalisées.

Elle précise que les lignes en bleu sont des investissements pérennes. Malgré que ces deux journées aient eu un impact très positif, il est important de noter que le détournement des flux reste une dépense conséquente à prendre en compte dans le cas où le syndicat souhaiterait renouveler l'expérience.

Mr COYON précise que l'on constate beaucoup d'envols sur les trottoirs et la route aux abords du centre de tri.

Marion CLIN précise que les bouteilles que l'on trouve à l'entrée de la zone ne sont pas des déchets de SYVALTRI par contre les déchets aux abords du rond-point proviennent bien des camions entrants ou sortants du site. En effet, SUEZ a rencontré des problèmes avec la guillotine de ses compacteurs à refus. Aussi l'étanchéité des convoyeurs du process de tri est en cours.

Mme BOUTILLAT précise qu'elle a fortement apprécié les goodies qui sont des objets utiles et qui seront ainsi gardés.

Mr VALENTIN en profite pour féliciter l'ensemble de ses collaborateurs pour l'investissement qu'ils ont fait preuve pour la bonne organisation de ces deux journées d'ouverture au public.